L'Union Fédérale des Anciens Combattants veut restaurer l'Autorité Gouvernementale dans le cadre des Institutions républicaines

Ce que nous dit M. BALAVOINE Président du groupe du Nord de l'U.F.

Dimanche dernier, le Comité de l'Union Fédérale des Anciens Combattants a tenu une réunion importante dans les locaux de la Sorbonne à Paris. On sait que l'Union Fédérale est la plus puissante organisation d'anciens combattants, puisqu'elle compte près d'un million d'adhérents. A son ordre du jour, le Comité avait porté la question suivante : *Quelle attitude les anciens combattants doivent-ils prendre devant la crise morale, politique et sociale que traverse notre pays ?*

M. BALAVOINE

Le groupe du Nord de l'Union Fédérale était représenté à cette réunion par son président, M. BALAVOINE. Nous avons demandé à celui-ci de nous donner ses impressions. Les voici :

« Les débats ont revêtu une ampleur particulière. La question fut exposée par notre camarade Pichot, professeur au lycée d'Orléans, dont les dirigeants des associations d'anciens combattants connaissent la brillante intelligence.

» Il n'est que trop vrai qu'un ébranlement profond secoue à présent la conscience populaire. Il est dû à une crise du personnel politique, l'esprit des équipes politiques d'avant-guerre n'ayant pu être renouvelé, — à une crise du régime parlementaire, le principe d'autorité ayant disparu, — à une crise économique d'une exceptionnelle gravité. S'il n'y a plus de gouvernement pour arbitrer les intérêts qui se heurtent de plus en plus violemment, en revanche se sont créées devant lui des puissances corporatives, professionnelles, financières, qui entrent à tout moment en bataille contre lui. Cela amène une « guerre civile sèche », dont le caractère pourrait évoluer, pour le plus grand préjudice de notre pays.

» C'est parce que le gouvernement n'a pas de lendemain assuré que notre position au regard des gouvernements étrangers est précaire ; que, à l'intérieur, les conflits sociaux présentent une telle acuité, et que, même pour la répression des scandales, on patauge...

» Aujourd'hui, les partis politiques se battent pour saisir un pouvoir politique inexistant, une ombre. Le remplacement d'une équipe gouvernementale par une autre ne peut rien changer à cet état de choses.

» Il faut restaurer l'autorité gouvernementale : lui assurer la stabilité, la compétence, la responsabilité devant les assemblées. A présent, la constitution de 1875 fait du président de la République le chef du pouvoir exécutif. En fait, que peut-il ? Rien. S'avise-t-il de vouloir exercer ses prérogatives ? Il se voit obligé d'abandonner sa fonction. Le seul homme qui gouverne, c'est le président du Conseil, encore que sa fonction ne soit pas prévue dans la constitution de 1875. Mais, son existence est éphémère. Le seul moyen pour donner à ce chef de gouvernement l'autorité dont il a besoin, serait, au lendemain du renouvellement de la Chambre, de l'élire pour la durée de la législature ; il ne serait renversé que par un vote hostile des deux tiers de l'assemblée, lorsque la question de confiance serait posée. En cas de renversement, la Chambre serait dissoute.

» Une pareille restauration de l'autorité gouvernementale se ferait ainsi dans le cadre des institutions républicaines et parlementaires. Mais elle ne pourrait être effectuée sans l'établissement d'une représentation régulière des forces économiques du pays, qui, elles-mêmes, choisiraient leurs propres représentants. La rédaction des textes législatifs serait laissée aux soins d'un conseil juridique, Conseil d'Etat.

» Quand la Chambre aurait voté un texte, le Sénat devrait se prononcer dans les six mois.

» Telle est la base générale sur laquelle le Comité de l'Union Fédérale a décidé qu'un plan d'étude technique serait réglé sans retard, pour mettre au point toutes les autres questions, relatives au système électoral, aux incompatibilités, à la réglementation des débats, à l'initiative des lois budgétaires, etc...

» La propagande sera organisée dans le pays pour assurer le succès de cette réforme indispensable. Le Comité compte mener son action en accord avec les autres formations qui s'y rallieraient, groupements de combattants ou formations sociales non politiques. »

Un négociant d'Hesdin inculpé de tentative d'escroquerie et d'infraction à la loi sur les blés

Il a été condamné par le Tribunal Correctionnel de Montreuil-sur-Mer

Lorsque, le 8 octobre dernier, la Société des Agriculteurs de l'arrondissement de **Montreuil-sur-Mer** se réunissait en assemblée générale, M. Pelletier, sous-préfet, blâmait ouvertement les cultivateurs qui avaient vendu leur blé en dessous du cours fixé et les meuniers qui l'avaient acheté.

« Il est inadmissible, désirait-il, que la loi du 10 juillet 1933, faite pour protéger la culture du blé et votée sur la demande de tous les cultivateurs, ne soit pas observée par tous. De toute façon, les bons ne doivent pas pâtir pour les mauvais et, au nom de M. le préfet du Pas-de-Calais, je vous fais ici un appel, je vous demande de me signaler ceux qui ne respectent pas les clauses de la loi ».

Cet appel, cet avertissement n'empêcha pas les cas de fraude de se multiplier. Des dénonciations affluèrent tant dans les postes de gendarmerie qu'au parquet de Montreuil-sur-Mer.

Des enquêtes furent ouvertes et parmi les cas soulevés, M. le procureur de la République s'intéressa plus particulièrement à celui de M. Marc Legrand, négociant à **Hesdin**, qui comparaissait hier devant le tribunal correctionnel de Montreuil, sous l'inculpation de tentative d'escroquerie et infraction à la loi du 10 juillet 1933.

M. Legrand, au mois d'août dernier, fit une demande régulière au ministère de l'Agriculture pour obtenir l'autorisation de dénaturer 1.500 quintaux de blé. Après avoir reçu une réponse favorable du ministère, le négociant avisa le fonctionnaires des contributions indirectes chargé de la surveillance de dénaturation et — en sa présence ou hors sa présence (fait sur lequel le tribunal n'a pas insisté hier, au cours de l'audience) — on procéda à l'opération d'usage à l'aide du bleu de méthylène.

On sait que l'Etat, pour favoriser la dénaturation du blé et permettre ainsi un écoulement facile de la surproduction, alloue à chaque cultivateur ou marchand de grains une prime de 50 fr. par quintal de blé dénaturé ; mesure parfaitement logique puisque le blé destiné à être dénaturé est acheté au cours normal, c'est-à-dire 115 fr. environ et ne peut être revendu, comme nourriture pour le bétail, que 60 ou 70 francs.

Le négociant en question trouva un moyen fort simple : celui de tenter d'escroquer l'Etat. Il réussit par un geste habile (tellement habile qu'il ne fut pas remarqué du représentant du fisc) à substituer le poids de 2 kg. sur la bascule pendant la pesée des 1.500 sacs de 100 kg. Cette opération provoqua, naturellement, une baisse automatique de 20 kg. par sacs, ce qui valait au négociant une prime de 15.000 fr. aux dépens de l'Etat.

L'audience

Devant M. Coutier, président du tribunal, le jeune négociant reconnut avoir fraudé sur 300 quintaux de blé — 300 quintaux, établis, vérifiés — et avoir fait un boni de 20 fr. par quintal. Après avoir entendu MM. Louis Journel, contrôleur principal des contributions indirectes ; Crombez, expert près des tribunaux, ainsi que d'autres témoins qui avouèrent ne s'être jamais aperçus des manœuvres clandestines en usage chez M. M. Legrand, d'Hesdin, le maréchal des logis-chef Lepage, d'Hesdin, répondant aux questions du président, dit comment il avait été amené à ouvrir l'enquête, comment il avait mené celle-ci.

Les Syndicats se portent partie civile

Ce fut au tour de Me De Beaumont annoncer alors qu'il se portait partie civile au nom de M. Fleury, président de la Chambre syndicale des meuniers du Pas-de-Calais, et de M. Harduin, président du Syndicat agricole d'Hesdin.

Dans un réquisitoire particulièrement âpre, M. Vieillard, procureur de la République, montra au tribunal l'importance de la faute commise. C'est une punition exemplaire qu'il réclame, car les fraudes se répètent par trop à son avis. L'inculpé ne portait-il pas également des sommes importantes sur des certificats de justification d'emploi du blé dénaturé, ceci dans la but d'activer — autant qu'il était possible de le faire — le paiement de sa prime de dénaturation ?

N'y en a-t-il pas d'autres, par trop encore, qui vendent aux meuniers du blé qu'ils ont dénaturé après avoir reçu la prime de l'Etat ?

C'est inspiré de ces abus frauduleux que le ministère public réclame du tribunal un châtiment exemplaire.

« Pas d'indulgence pour celui qui a été pris la main dans le sac et qui avait prémédité sa faute », clame-t-il à la face de l'inculpé.

Le jugement

Après une fort éloquente plaidoirie de Me Marale, le tribunal se retirait pour délibérer. A 19 heures, il rendait le verdict : **condamnait M. Marc Legrand à 18 mois de prison avec sursis, à deux amendes de 6.000 et 2.000 fr. ainsi qu'aux dépens (avec circonstances atténuantes) et déboutait également la partie civile.**

UN DRAME PRÈS DE SAINT-QUENTIN

Après avoir blessé d'un coup de couteau une voisine, un sexagénaire se suicida

Clichot Victor, 63 ans, d'Etreillers près de Saint-Quentin, a l'habitude, quand il a touché sa pension trimestrielle s'élevant à 900 francs, de payer ses dettes et de boire un peu plus que de coutume avec son ami, une nommée Potentier Hortense, 49 ans. Ces jours derniers, celle-ci étant ivre, était devenue la risée de quelques gamins ; pouvant en saisir un, le jeune Bouchez, elle le frappait. La mère du gamin, Mme Bouchez Léontine, née Flamant, 34 ans, s'étant armée d'un gourdin, allait demander des explications à Potentier Hortense, lorsque se présenta devant elle Clichot, ayant dans sa main quelque chose qu'il dissimulait derrière le dos. Mme Bouchez ayant donné un coup de gourdin sur la main de Clichot, celui-ci alors lui donnait un coup de couteau à l'omoplate droite.

Interrogé, Clichot ne se rappela rien, mais le lendemain matin, se levant à quatre heures, il allait se jeter dans un puits profond de 25 mètres situé non loin de sa maison d'habitation où il était retrouvé quelques heures après, la mort ayant fait son œuvre.

AUX ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

LES VOLS QUALIFIÉS DE CAMBLAIN-L'ABBÉ

Deux accusés condamnés à 5 ans de prison ; les trois autres acquittés

Les assises du Pas-de-Calais ont jugé hier une affaire de vols qualifiés et de recels de faisans, commis à Camblain-l'Abbé, le 7 novembre 1933.

Les accusés étaient Lavisse Jules, 39 ans, éleveur à Carnoy ; Leleu Léon, 40 ans, conducteur de taxi, à **Bully-Grenay** ; Lavisse Henri, 41 ans, ouvrier peintre, à **Liévin** ; Guibert Pierre, 36 ans, voyageur-livreur à **Sallaumines** ; Marais Yvonne, 25 ans, marchande de salaisons, à **Sallaumines**.

Le verdict suivant a été rendu :

Jules Lavisse et Léon Leleu sont condamnés à cinq ans de prison et à verser une somme de 7.000 francs à la partie civile ; Henri Lavisse, Guilbert et Yvonne Marais sont acquittés.

Les accidents de la route

Un garçonnet mortellement blessé par un camion à Blandain

Hier, vers 16 h. 30, le jeune Jean Defresnes, âgé de 12 ans, habitant Le Fourcroix, revenant de l'école à vélo, arrivait près de la Maison Blanche à **Blandain**. Il voulut dépasser un lourd camion-auto conduit par M. G. Becquet, de **Malo-les-Bains**, quand son vélo ayant dérapé à cause de l'état glissant du terrain le malheureux garçonnet fut précipité sous le véhicule.

Il fut relevé dans un triste état : une plaie profonde à la cuisse droite, une fracture de la cuisse gauche et du bassin. Il a été transporté immédiatement dans une clinique de Tournai où il expira peu de temps après.

La gendarmerie de Templeuve a ouvert une enquête pour déterminer la responsabilité. Le Parquet de Tournai est descendu sur les lieux.

LA FOIRE COMMERCIALE ET INTERNATIONALE DE LILLE

Des cérémonies solennelles seront organisées à l'occasion de la venue du Parlement Belge

Nous avons annoncé hier que **M. Roger Salengro**, qu'accompagnait **M. Edouard Bouchary**, avait obtenu de MM. les présidents des deux Chambres belges, la promesse formelle qu'ils accompagneraient les membres du Parlement de Belgique à une journée organisée, mercredi 4 avril, en leur honneur, par la Foire Commerciale et Internationale, en plein accord avec la ville de Lille.

Nous sommes aujourd'hui en mesure de faire connaître que, par le deuil qui a frappé la nation-sœur et l'interdiction de toutes festivités que ledit deuil entraîne, il a été, de part et d'autre entendu que les cérémonies prendront un caractère plus particulièrement solennel.

C'est ainsi que, dès leur arrivée, un peu avant midi, les membres du Parlement belge se rendront en cortège au monument aux morts.

Les facilités de voyage

Les grands réseaux de chemin de fer ont décidé de renouveler les facilités consenties les années précédentes, à l'occasion de la Foire Internationale de Lille, qui se tient, cette année, du 31 mars au 15 avril.

En ce qui concerne les exposants et leur personnel, les billets d'aller et retour qui leur seront délivrés pendant la période du 28 février au 15 avril seront valables, sans faculté de prolongation, jusqu'au 15 mai inclus ; pour bénéficier de cette mesure, les exposants devront être munis d'un certificat délivré par la Foire.

En ce qui concerne les visiteurs de la Foire, les billets d'aller-retour délivrés par tous les grands réseaux à destination de Lille, pendant la période du 30 mars au 15 avril, seront valables jusqu'au 16 avril inclus, sans aucune formalité. Les billets dont la validité normale après cette date conserveront, bien entendu, leur validité.

Par ailleurs, les grands réseaux ont décidé d'accorder une réduction de 50 % sur le prix doublé des billets simples à place entière augmentée de l'impôt de 15 % sur le montant de l'exemption, à tous groupements d'au moins dix personnes se rendant à Lille et justifiant de leur adhésion à une même organisation commerciale, industrielle ou agricole ; le voyage de retour pourra être effectué individuellement.

Le plus petit conscrit de la classe 1934 est à Hellemmes

Il mesure 1 m. 24 et pèse 26 kil.

Parmi les jeunes conscrits de la classe 1934, il est à présumer que le jeune Duhamel Robert, demeurant avec ses parents, 44, rue Lamartine, à Hellemmes, est le plus petit conscrit du Nord, sinon de France. Il mesure 1 m. 24 et pèse 26 kilos ; troisième d'une famille de quatre enfants, il est en excellente santé, né le 10 mai 1914, à Lille, il exerce actuellement la profession de mécanicien à Fives-Lille.

EXTRACTION sans piqûre et sans douleur au **Protoxyde d'Azote** par le « **NOVOL** » Clinique Dentaire MOUSSALLI 93, rue du Collège, 93 — **ROUBAIX**

PERMISSIONS POUR LA FOIRE AUX SOLDATS ROUBAISIENS

Le maire de la ville de Roubaix porte à la connaissance des familles intéressées, qu'à la suite de son intervention auprès de M. le Général commandant la première région, des permissions de 24 heures seront accordées aux soldats roubaisiens, suivant les nécessités du service, à l'occasion de la foire annuelle.

MALADIES DE LA PEAU
Guérison par malade chez lui
Dr Verhaeghe, Pharm. du Trichon. Rx

Roubaix

Bureaux : 45, rue de la Gare (Tél. 351-17) — Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

La reconstruction de la salle des fêtes du Cercle de l'Industrie

Fin décembre 1933, un malheureux accident se produisait au Cercle de l'Industrie : la grande verrière de la salle des fêtes s'effondrait sous le poids de la neige, occasionnant la destruction de la magnifique salle des fêtes, l'une des plus belles de Roubaix-Tourcoing, où se donnaient, depuis de nombreuses années, les réunions mondaines, les grandes soirées de gala et de nombreuses fêtes.

L'annonce de cet effondrement causa un grand émoi dans le monde industriel de Roubaix. C'était un rude coup pour le Cercle, car il était fort à craindre que les difficultés financières du moment n'empêchassent la reconstruction de cette belle salle ; et cette éventualité n'était pas d'un meilleur augure pour l'avenir du Cercle de l'Industrie...

Depuis, les commissions du Cercle de l'Industrie se sont réunies bien souvent pour examiner la situation provoquée par la disparition de cette salle qui était aussi une source de recette pour le Cercle ; elles ont décidé, après avoir entendu les explications de leur président, M. Louis Watine, de mettre tout en œuvre pour reconstruire la salle et redonner au Cercle, toute son activité.

Le projet qui vient d'être établi est très heureux, il envisage la construction de la salle sous un nouveau plan, dont la réalisation sera particulièrement appréciée par les jeunes gens.

La grande pièce sera divisée en deux parties ; la première, s'ouvrant sur les couloirs, sera une salle de sports, de 7 m. 70 sur 16 m. ; la seconde, séparée de la première par des cloisons mobiles, sera la salle des fêtes, de 17 m. sur 16 m. Deux verrières de 10 m. 30 sur 8 m. et de 8 m. sur 4 m. éclaireront les deux pièces, qui ne feront qu'une les jours de grandes soirées de galas.

La dépense atteindra 300.000 francs, la commission financière étudie actuellement, différentes solutions qui lui permettront de couvrir ces frais. Les travaux pourront commencer le mois prochain.

HALLE FLIPO, LOTERIE NATIONALE

Exposition des commerçants de la rue de Lannoy

Rappelons que c'est le dimanche 18 mars que s'ouvrira la grande exposition de printemps des commerçants de la rue de Lannoy.

De tous côtés, l'on s'empresse, chacun s'ingéniant à tirer le meilleur parti des moyens dont il dispose, et s'efforçant s'il se peut, de trouver du nouveau en surpassant encore la présentation de l'an dernier.

Les nombreux visiteurs qui, dimanche, envahiront la rue de Lannoy, pourront se rendre compte que les commerçants de cette artère savent toujours joindre l'utile à l'agréable et ne négligent rien pour conserver le renom qu'ils se sont acquis.

BRASSERIE COOPÉRATIVE DE MONS-EN-BARŒUL

Exigez du livreur le ticket qui accompagne chaque caisse de bière. En échange de 35 tickets il vous sera délivré une Part Coopérative de 50 Frs, vous donnant droit à toutes les ristournes.

VOL D'UNE BICYCLETTE

Vers 18 h. 30, M. Edouard Devadder, 48 ans, mécanicien, demeurant 75, rue du Caire, déposa sa bicyclette contre la façade de son habitation. Lorsqu'il voulut en reprendre possession quelques instants plus tard, il eut la désagréable surprise de constater sa disparition.

M. Puel, commissaire de police du 5e arrondissement, a enregistré la plainte de M. Devadder et s'ouvrit une enquête. Le service de la sûreté a été chargé d'effectuer des recherches pour retrouver la trace du bécanier.

Chez Valère LEPERS, 33 r. Hospice, Rx
Nouveaux modèles de Printemps. **Ensemble** **175.00**
Cette semaine : **Robe de chambre pour hommes, val. 200 fr.** **75.00**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA MUTUELLE NADAUD

L'assemblée générale de la Mutuelle Nadaud aura lieu dimanche 18 mars, à l'Hippodrome de Roubaix, sous la présidence de M. Lucien Noblet, membre d'honneur.

Les mutualistes qui ont manifesté l'intention de prendre la parole pourront comme ils l'ont demandé, être reçus par le bureau, vendredi dans la soirée, au siège.

Les sociétaires sont priés de remettre leur feuille de présence (qui est à détacher de la convocation), contre laquelle il leur sera remis le ticket de participation à la tombola. Les malades et les militaires peuvent se faire remplacer par un membre de leur famille muni du livret de sociétaire.

Les adhérents de la section féminine sont invitées à la réunion, ainsi que les assujettis non mutualistes inscrits à la Caisse 49. Le bureau sera en permanence les vendredi et samedi, de 18 h. 30 à 20 h. 30, au siège de la Mutuelle Nadaud, 50, boulevard de Strasbourg. Les adhésions sont reçues tous les jours, de 9 h. à midi et de 14 h. à 18 h. 30.

LA FÊTE ANNUELLE DES ECLAIREURS UNIONISTES

C'est dimanche 18 mars, que les Troupes de Roubaix-Temple et Roubaix-Solidarité organisent, dans la salle de la Solidarité, 123, boulevard de Belfort, leur fête annuelle au profit de leur caisse.

Cette fête préparée de longue date promet quelques bonnes heures à ceux qui y assisteront. Au programme : chants mimés par les Louveteaux et les Eclaireurs, et une pièce en 3 actes : « La Veillée Tragique ». La salle sera ouverte à 16 h. 15, Rideau à 17 h. exactement. Prix habituels des entrées.

CARNET

Fiançailles. — Nous apprenons les fiançailles de Mlle Marie-Thérèse Lambrecq, fille de M. Henri Lambrecq, receveur général des Hospices de Roubaix et de Mme, née Tinchon, avec M. Louis Cassette, rédacteur à « La Croix du Nord » à Roubaix, fils de M. Louis Cassette, rédacteur principal à « La Croix du Nord » et de Mme, née Vandenbulck.

NÉCROLOGIE. — On nous annonce la mort de M. Jules Jean-Baptiste Leman, métallurgiste, membre du Conseil de Perfectionnement de l'Institut Turgot et des « Vieux du Volant », décédé subitement à l'âge de 66 ans, en son domicile, 12 bis rue de l'Ermitage. Ses funérailles auront lieu vendredi 16 mars. Assemblée à la maison mortuaire à 11 heures.

LA GRAVE QUESTION de la pollution des eaux à Roubaix

D'unanimes et véhémentes protestations s'élèvent contre un industriel roubaisien

Le mal reste toujours aussi menaçant pour le canal de Roubaix, malgré une active surveillance exercée sur tout le parcours suivi par le long fil d'eau traversant notre grand centre industriel. On sait que les eaux sont devenues presque impures, malgré la lutte continuelle faite par le Syndicat des Pêcheurs à la ligne de Roubaix-Tourcoing, et par les membres des sociétés de pêche, qui ont des droits à défendre.

Il y a environ quatre semaines, nous faisions paraître dans nos colonnes, les consignes à observer en cas de pollution des eaux. Nous en fûmes bien inspirés, car beaucoup de personnes ignoraient qu'elles avaient tout pouvoir pour intervenir afin de tenter d'enrayer le fléau. Il était, d'ailleurs, grand temps d'agir, la situation s'aggravant de jour en jour. Il était indispensable de découvrir les causes directes ou indirectes de pollution graduelle des eaux. On sait qu'une des causes principales est l'alimentation avec le liquide infect de la Deûle.

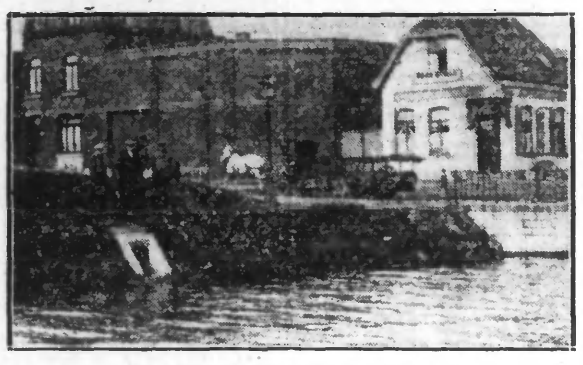

LE PONT D'AUBENTON, A ROUBAIX.

Malheureusement, il existe d'autres causes, non moins importantes et présentant un sérieux caractère de gravité. Il s'agit, en l'espèce, de déversements nocifs effectués par des industriels peu scrupuleux non autorisés, bien entendu, d'agir de cette façon, mais d'office qui en prennent le droit. Donc, ils engagent leur entière responsabilité et ils sont passibles de condamnations et de versements de fortes sommes à titre de dommages-intérêts.

Et voici, qu'après de patientes recherches, il a été permis de découvrir que des déversements étaient effectués aux environs du Pont Daubenton. On s'étonne quelque peu que l'autorisation de construire fut accordée pour l'érection d'un établissement insalubre presque au centre du populeux quartier de la Vigne.

Les habitants de ce secteur sont d'ailleurs, à intervalles réguliers, fortement incommodés par des émanations qui rendent l'air irrespirable. Plusieurs familles, habitant dans la rangée de maisons de la cité Saint-Henri, se sont trouvées, pour cette raison et pour sauvegarder la santé de leurs enfants, dans l'obligation de déménager. Nous pouvons certifier que la population n'est pas satisfaite de ce procédé et qu'elle s'apprête à protester près des services intéressés et qu'elle est décidée à porter sa requête à la Préfecture du Nord si cela devenait nécessaire. Ces raisons ont leur importance, pour la sécurité du public et, pourrait-on dire, elles passent avant les légitimes revendications des pêcheurs à la ligne.

En ce qui concerne le canal, nous pouvons affirmer que l'usine incriminée, ou plutôt les responsabilités de ces faits extrêmement graves, avaient reçu l'ordre formel, lors de la construction de leur établissement, d'installation d'un bassin de décantation. Existe-t-il ? On l'ignore, mais ce que l'on ignore pas, c'est que, lorsque la nuit est tombée, un liquide infect est déversé, à l'aide d'une conduite d'évacuation, dans les eaux du canal. Pour ne pas laisser de traces de cette manœuvres incorrecte, de l'eau claire enlève les dernières impuretés qui pourraient encore se trouver dans le conduit, dont on aperçoit parfaitement l'embouchure sur notre photographie.

Plusieurs prélèvements faits par MM. Renard et Bettebière, respectivement trésorier et secrétaire général du Syndicat des Pêcheurs, attestent les faits reprochés. Une autre preuve indéniable a été établie, il y a moins de quinze jours, lors du dernier et important empoissonnement. Vingt superbes sujets reproducteurs furent plongés dans les eaux à proximité du point de déversements nocifs, et quarante-huit heures plus tard, ces témoins étaient retrouvés le ventre « en l'air » à la surface de l'onde. Les poissons avaient succombé à l'empoisonnement consécutif à l'impureté de l'eau.

D'autre part, nous pouvons certifier que de nombreux protestataires entendent revendiquer leurs droits et qu'ils vont former un bloc qui comprendra le Sndicat des Pêcheurs de Roubaix-Tourcoing, les sociétés de pêche, les marchands d'articles de pêche, le Cercle Nautique « L'Aviron ». D'autres groupements viendront se joindre incessamment et faire chorus avec ceux qui tiennent à faire cesser cet état de chose au plus tôt.

F. C.

Sociétés et Comités

ORPHÉON DES A.C. et SOLDATS. — Ce soir jeudi à 19 h. 30, répétition partielle pour toutes les parties. A 8 h. répétition générale et communication importante pour la première sortie.

GROUPE LYRIQUE DU FONTENOY. — Ce soir à 20 h., répétition générale. Communications importantes.

HARMONIE « LES INTIMES ». — Ce soir jeudi à 20 h. répétition générale au siège.

AMICALE LAVOISIER. — L'annonce d'une nouvelle attraction et la valeur des jolis lots ont encore attiré de nombreuses amicalistes. La chance favorisa particulièrement Mlle Blanquaert qui gagna la garniture de toilette. Merci aux généreux donateurs. Toutes voulant se mettre en devoir de placer les cartes pour le beau concert du 17 mars, le Comité remercie chaleureusement les membres du personnel enseignant des écoles Montesquieu et Lavoisier qui ne ménagent ni leur temps ni leur peine lorsque les dirigeants de leurs amicales respectives sollicitent leur concours.

AMICALES LAVOISIER, LAMENNAIS, et MONTESQUIEU. — C'est le dimanche 18 mars que ces amicales organisent leur thé-dansant dans une salle du la Fédération des Amicales laïques à Roubaix. Les portes seront ouvertes à 16 heures.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS « LA SAINT-ELOI ». — Dimanche 18 mars à 18 h. assemblée obligatoire 1, rue du Moulin, Café des Sports. Le président fondateur J. Baranger remettra la Médaille de bronze au Président de la « Saint-Eloi ». Un punch sera offert ; les Dames des sociétaires sont cordialement invitées.

UNION SYNDICALE DES PENSIONNÉS CIVILS ET MILITAIRES. — Section de Roubaix et environs : Assemblée générale dimanche 18 mars à 15 h. au siège, 87, Grande-Rue à Roubaix. Cette assemblée sera présidée par M. V. Jouglet, directeur d'Ecole en retraite, président de la Fédération du Nord de l'Union S.P.C.M. qui fera l'exposé de la situation actuelle des Retraités. Les affiliés ou non au Groupement de Roubaix et ceux des localités voisines ne manqueront pas de venir nombreux écouter leur Président qui, depuis de nombreuses années, se dévoue pour la cause des Retraités.

A partir de 14 h. 30, inscription des nouveaux adhérents et paiement des cotisations de 1934.

MUTUELLE DES ANCIENS ORPHELINS et ORPHELINES DES HOSPICES DE ROUBAIX. — Dimanche 18 mars à 15 h. 30, rue du Maréchal-Foch, 64, estaminet de la « Barque d'Or », assemblée générale. En raison des questions importantes qui y seront traitées, le Conseil d'administration compte sur la présence de tous les membres.

A L'AMICALE PHOTO. — Demain vendredi à 20 h. 30, sera donnée au siège de l'Amicale, 181, Grande-Rue, une très instructive conférence avec projections du regretté Commandant Puyo « La Photographie en plein air ». Cette conférence intéressant tous ceux qui, à la belle saison, voudront faire de la belle photographie, le Comité a décidé de laisser l'entrée libre aux amateurs non encore adhérents.

ECOLES DE PERFECTIONNEMENT DES SOUS-OFFICIERS DE RÉSERVE. — **Infanterie** : Samedi 17 mars à 18 h. 30, cours spécial pour le brevet de chef de section, à Bellevue. — Dimanche 18 mars, exercice sur le terrain : r.-v. Grand Place de Roubaix, départ à 8 h. 30. — Les prochains exercices sur le terrain auront lieu le samedi après-midi.

— **Cavalerie** : Dimanche 18 mars, exercice sur le terrain avec l'Ecole d'Infanterie ; travaux particuliers avec le lieutenant de cavalerie.

— **Chars** : Samedi 17, à 18 h. 30, séance d'instruction au local des Anciens Combattants, 72, rue de la Gare.

— **Artillerie et D.C.A.** : Aujourd'hui jeudi 15 mars, à Bellevue, cours spécial pour le brevet de Chef de Section.

— **Service de Santé** : Demain vendredi 16 mars, à 19 h. 30, séance d'instruction à Bellevue.

— **Génie** : Prochaine séance le dimanche 25 mars.

AMICALE LAMENNAIS. — **Ecole de Filles rue du Moulin** : Il est rappelé que le Thé Dansant organisé avec les Amicales Montesquieu et Lavoisier, aura lieu dimanche 18 mars dans une salle de la Fédération, 42, rue d'Alsace. Les amicalistes qui n'ont pas reçu d'invitation peuvent s'en procurer à l'école.

CERCLE SYMPHONIQUE DES MUTILÉS. — Aujourd'hui jeudi, répétition générale au Foyer du Mutilé, 3, rue de l'Espérance à 19 h. 45. Programme de l'assemblée générale des Mutilés du 8 avril. Tombola mensuelle.

BÉNÉFICIAIRES DES LOIS D'H.B.M. — Ce soir jeudi à 19 h. 30, réunion de Comité au siège, Café Destriez, angle des rues Leconte Baillon et du Chemin-Neuf. Tous les délégués des sections locales sont priés d'être présents. Communications importantes sur les dernières démarches faites par les délégués du Groupement et de la Fédération.

ANCIENNES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PRATIQUE. — La prochaine réunion des Anciennes Elèves aura lieu dimanche 18 mars à 16 h.

MÉDAILLES DU TRAVAIL DE LA FIRME MOTTE-BLANCHOT. — Les sociétaires libres sont priés d'assister aux Funérailles de M. Arthur Dochy, aujourd'hui jeudi à 14 h. 15 en l'Eglise Notre-Dame. Assemblée à la maison mortuaire, rue Isabeau-de-Roubaix.

HARMONIE DU NOUVEAU-ROUBAIX. — Ce soir à 20 h. 15, répétition pour tous les musiciens, au local.

GROUPEMENT ARTISANAL DE ROUBAIX, LANNOY ET LEURS CANTONS. — Permanence au siège, 59, rue des Champs en semaine les lundi, jeudi et samedi de 18 à 20 h. Le dimanche de 9 h. à midi.

PAPIERS PEINTS
jusqu'à épuisement du stock
VENTE A MOITIÉ PRIX
118 Rue des Anges, ROUBAIX

SOCIÉTÉS SPORTIVES

NATATION

SPORT OUVRIER ROUBAISIEN. — Entraînement de tous les scolaires aujourd'hui jeudi à 11 heures 30.

SWIMMING-CLUB DE ROUBAIX. — Aujourd'hui à partir de 19 h. 30, au la piscine des Bains municipaux, rue des Champs, entraînement général de tous. A 19 h. 45, match de water-polo : éq. 1A contre Tourcoing.

A 20 h. 15 courses pour les scolaires et inscription pour la fête du 25 mars. Présence indispensable.

MOTOCYCLISME

AMICALE MOTOCYCLISTE ROUBAISIENNE. — Dimanche 18 mars à 9 h. rendez-vous au siège, sortie mensuelle, point de présence pour la Coupe du Président. Deux tombolas. Inauguration de notre drapeau et photographie du groupement.

TIR A L'ARC

ARCHERS DE LA JUSTICE. — Dimanche 18 mars à 15 heures, tir des Craquelins. Présence indispensable de tous les sociétaires.

BOXE

ACADÉMIE DES SPORTS DE ROUBAIX. — Vendredi de 17 à 20 h. 30, entraînement spécial et communications importantes pour ceux qui boxent à Paris le lendemain et dimanche prochain à Tourcoing.

PÊCHE

LES ACHARNÉS. — Départ dimanche 18, pour la pêche en Belgique. S'inscrire chez M. Bogaert, rue de la Besse-Masure, 120.

JAVELOTS

LE CONCOURS DE CHEZ GOURGOIS. — Résultat de ce concours qui eut lieu dimanche dernier, 48, rue d'Oran :

1er Richard (Lic) ; 2e Rotsaert (Vannoste) ; 3e Bruneau (Dernier Son) ; 4e Chariot (P. de Roubaix) ; 5e Delbar (Lauwers) ; 6e Delbar (Lauwers) ; 7e Rys (Vanwanteghem) ; 8e Clodo (Arco).

Résultats des 42e et 221 : 1er Henri (Trois-Ponts) ; 2e Malhien (Jonenne). — 1er Duvillers (Vanwanteghem) ; 2e Jules (Arco).

NE PAS CONFONDRE
C'est au **105 Rue du Collège** (angle rue du Port) que vous avez une éponge « Gerby », une éponge de ménage, une chamoisine et une peau de chamois, le tout ..... **10 francs**
La Maison ne vend que des éponges et peaux de chamois. Tél. 330.000.

ETAT CIVIL

Naissances : Gustave Van Vossole, rue de Tourcoing, 117 ; Monique Dehooghe, rue de la Basse Masure, 51 ; Elisabeth Poissonnier, boulevard Gambetta, 53 ; Chantal Sercu, boulevard de Lyon, 99.

Publications : Marcel De Bruyckère, sculpteur, de Périgueux et Colette Béiard, maîtresse d'internat de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne) ; Henri Demiautte, commis des Postes, rue d'Inkermann, 173 et Lucette Ricard, employée des Postes, d'Amiens ; Justinien Gorlier, employé, rue Achille Scrépel, 8 et Gilberte Cartier, s. p., de Raismes ; André Lehuédé, vérificateur des Postes, boulevard Gambetta, 42 et Jeanne Desreumaux, téléphoniste, de Tourcoing ; André Tavernier, employé, rue de l'Amiral Courbet, 46 et Suzanne Bauduin, employée, de Tourcoing.

Décès : Arthur Dochy, 66 ans, rue de Blanchemaille, 37 ; Marguerite Schmit, épouse Deffrennes, 62 ans, rue de Condé, c. Lauridan, 1 ; Pierre Liétard, 64 ans, rue de Blanchemaille, 37.

La Foire de Paris à Londres

Parallèlement au développement de son parc d'exposition et de son Bureau de Renseignements économiques en France, la Foire de Paris poursuit l'organisation de ses centres de propagande à l'étranger. C'est ainsi que les nouveaux services installés récemment à Londres, dans l'un des points les plus actifs de la capitale de l'Angleterre, sont en mesure non seulement de renseigner les exposants et visiteurs britanniques sur l'immense marché que constitue pour eux la Foire de Paris, mais aussi de fournir aux exportateurs français de précieuses indications sur les possibilités d'affaires avec l'Empire Britannique.

Pour tout ce qui concerne les douanes, les transports et éventuellement les contingentements, les commerçants et industriels français pourront donc s'adresser sans hésitation à la Foire de Paris qui, prolongeant toute l'année son rôle d'agent de liaison entre producteurs et consommateurs des différents pays, est devenue un élément indispensable de l'outillage économique de la France. Le nombre des exposants et des visiteurs de la prochaine manifestation qui aura lieu du 9 au 24 Mai en sera une nouvelle preuve. 9823.

WATTRELOS

La Fraude. — Des douaniers de la brigade de Grimonpont, de service à la Pomme d'Or, ont arrêté Emile Baert, âgé de 25 ans, charretier, demeurant rue Leuridan-Noclain, 77, à Wattrelos, qui était porteur d'un ballot contenant 4 kilos 500 de tabac.

Un acolyte qui l'accompagnait, réussit à prendre la fuite.

Par les soins de la gendarmerie, le fraudeur a été conduit à la maison d'arrêt de Lille.

L'assemblée générale de l'Œuvre des Consultations de Nourrissons. — Hier, à 15 h. 30 s'est tenue à la mairie, l'assemblée générale des membres de l'Œuvre municipale des consultations de nourrissons.

M. Lecomte Florimond, qui présidait la séance, remercia les membres présents et donna la parole au secrétaire pour la lecture des rapports sur l'année 1933.

De ces rapports nous extrayons les passages les plus intéressants et qui prouvent la grande n